



Valables à partir du 1^{er} juin 2019

Dons : lignes directrices

En tant que banque des Bernois et des Soleurois, la BCBE participe activement à une vie attractive et diversifiée dans son rayon d'activité. Elle assume ainsi pleinement sa responsabilité envers la société et encourage le développement de notre espace de vie. La BCBE se caractérise par un fort ancrage local et un profond attachement à ce territoire. Elle y soutient ainsi un large éventail de projets et de manifestations.

Nous apportons notre soutien à de petits projets et manifestations de portée régionale. Nous nous intéressons aux propositions provenant des quatre coins de notre territoire, de façon ciblée et conforme aux présentes lignes directrices.

Projets bénéficiant du soutien de la part de la BCBE

Sont susceptibles de bénéficier de notre soutien les projets ou manifestations (liste non exhaustive) compatibles avec :

- notre culture d'entreprise (valeurs, orientation stratégique, etc.) ;
- notre positionnement en tant que banque de formation ;
- nos initiatives en faveur de la jeunesse ;
- notre engagement en faveur du développement durable ;
- nos groupes de référence (collaborateurs, actionnaires, clients) qui sont nos ambassadeurs ;
- la proximité géographique offerte à notre clientèle.

Ces projets ou manifestations doivent en outre :

- avoir un lien avec nos zones d'activité, régions et sites,
- se dérouler dans les cantons de Berne ou de Soleure, et
- mener des activités ne soutenant pas uniquement certains individus.

Projets ne bénéficiant d'aucun soutien de la part de la BCBE

En général, nous sommes plus circonspects face aux projets et manifestations suivants (liste non exhaustive) :

- les événements et autres congrès nationaux ou internationaux / les projets de portée internationale ;
- les projets et manifestations ayant un caractère politique ou religieux ;
- la promotion de personnes privées, par exemple un sportif (parrainage / financement participatif), un musicien ou un artiste (pas de soutien à titre individuel) ;
- les projets littéraires, cinématographiques ou musicaux ;¹
- les demandes de parrainage se limitant à l'insertion du logo, par exemple pour le panneau d'affichage des communes, la publicité sur les véhicules ou les plans de villes / communes ;
- les appels généraux au don ;
- les projets ou manifestations ayant un lien avec des stupéfiants ;
- les projets illimités dans le temps ;
- les projets multiples proposés par un même requérant ;
- les déficits opérationnels et frais d'exploitation à caractère récurrent, les subventions ;
- les projets ne bénéficiant qu'à un cercle fermé de personnes ;
- les projets consistant à se substituer aux tâches de l'État.

Comment déposer une demande ?

Seules les demandes transmises en ligne, via bcbe.ch/dons, seront examinées. Les demandes peuvent être déposées en tout temps. Un même requérant ne peut être pris en considération qu'**une fois par année tout au plus**.

¹ Dans ces cas, il y a lieu de renvoyer le requérant à la plate-forme de financement participatif « Funders ».



Délais pour le traitement des demandes

Suite à l'envoi d'une confirmation de réception, une décision est généralement prise dans un délai de **10 jours ouvrés**. La prestation est fournie dans un délai **25 jours ouvrés au moins**, dès réception de la demande. Les dons octroyés sous forme de cadeaux publicitaires doivent être récupérés auprès d'un siège BCBE.

Le requérant ne peut prétendre à des moyens financiers découlant du don ou exiger que les raisons du rejet de sa demande lui soient fournies.

Votre projet ne répond-il pas aux critères de financement de la BCBE ?

Votre projet est susceptible d'être financé au moyen du financement participatif (*crowdfunding*). Nous vous apportons notre aide à la planification et à la mise en place d'un tel financement. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page www.bcbe.ch/funders ou nous écrire sans engagement à l'adresse funders@bekb.ch.